

DOCTORANT

NOM : Prénom :
Unité de recherche :

COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL

Le comité de suivi individuel doit être composé de 2 (ou 3) membres qui ne participent pas à l'encadrement de la thèse :

- **1 chercheur (C) ou enseignant-chercheur (EC) référent**
 - › Interlocuteur privilégié du doctorant et de l'ED SC tout au long de la thèse
 - › Hors laboratoire du doctorant et externe à la spécialité de thèse du doctorant
 - › Le référent est titulaire d'une HDR ou équivalent
 - › Proposé par le directeur de thèse en accord avec le doctorant et validé par l'ED

- **1 C ou EC avec une expertise dans le domaine de la thèse**
 - › Hors laboratoire du doctorant
 - › N'a pas publié avec la direction de thèse depuis au moins 3 ans
 - › N'a pas de collaboration en cours avec l'équipe de direction de thèse
 - › Dans la mesure du possible, est un membre externe à l'Université de Bordeaux
 - › Proposé par le directeur de thèse en accord avec le doctorant et validé par l'ED

Le directeur de thèse doit obtenir l'accord des membres du comité de suivi.

Les noms de ces 2 membres du CSI devront obligatoirement être renseignés sur ADUM (et sur cette fiche) au plus tard 6 mois après l'inscription en thèse du doctorant.

COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI INDIVIDUEL	
Membre N° 1 – référent	<input type="text"/>
Membre N° 2	<input type="text"/>
Membre N° 3 (facultatif)*	<input type="text"/>

* membre facultatif titulaire d'un doctorat, proposé par le doctorant, en accord avec la direction de thèse ; à renseigner sur ADUM, au cours de la première année de thèse

**Date et signature
du doctorant**

<input type="text"/>
<input type="text"/>

**Nom(s) et signature(s)
de la direction de thèse**

<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>